

Les nouveaux dispositifs d'aides à la rénovation énergétiques en 2020

- 1 La transformation du CITE en primes distribuées par l'ANAH: maprimerénov'
- 2 Les évolutions du programme Habiter Mieux
- 3 Le programme SARE et son articulation avec l'Anah

Ambitions de la Réforme du CITE



- La réforme prévoit la **création en 2020 d'une prime pour les ménages modestes**, distribuée par l'Anah, regroupant l'actuel crédit d'impôt et la prime HM Agilité. L'extension de la prime à tous les publics éligibles et la disparition du crédits d'impôt sont programmées en 2021
- Une **prime forfaitaire**, adossée à une grille de travaux éligibles, performants énergétiquement et calibré au regard des prix du marché
- Une prime versée de manière contemporaine à la réalisation des travaux à l'appui d'un **parcours utilisateur simplifié**, permettant l'entrée dans un parcours de rénovation par le financement d'un premier type de travaux

Les grilles de critères envisagées pour la distribution des aides



Conditions d'éligibilité	Primes bonifiée unifiée (CITE-HMA) <i>→ Alignées sur les conditions du CITE (sauf pour les financements)</i>
Logement	Ancienneté du logement : 2 ans
Bénéficiaires	2020 : PO modestes/très modestes 2021 : PB / copropriétés / Autres propriétaires occupants – (déciles 5 à 8)
Entreprises de travaux	Qualification RGE des entreprises de travaux Inscription au registre des métiers Soumises aux règles de garanties légales

Éléments susceptibles d'évoluer dans le cadre de la finalisation de la loi de finance 2020

Les grilles de critères envisagées pour la distribution des aides



Conditions d'éligibilité	Primes bonifiée unifiée (CITE-HMA) → Alignées sur les conditions du CITE (sauf pour les financements)
Travaux	Liste de travaux d'efficacité énergétique (fourniture et pose d'équipements ou de matériaux) alignés sur ceux éligibles au crédit d'impôt – PLF 2020 Deux listes de travaux : <ul style="list-style-type: none">-Travaux en maison individuelle + travaux sur parties privatives en logement collectifs ;-Travaux sur parties communes en logement collectif.

Éléments susceptibles d'évoluer dans le cadre de la finalisation de la loi de finance 2020

Les grilles de critères envisagées pour la distribution des aides



Conditions d'éligibilité		Primes bonifiée unifiée → <i>Alignées sur les conditions du CITE (sauf pour les financements)</i>
Financements	Ecrêtements	Plan de financement prévisionnel à l'engagement et définitif au paiement Tient compte des CEE et des aides connues et notifiées à l'engagement et au paiement. Seuils : 90%TMO / 75%MO.
	Cumuls	Eco-PTZ ; CEE ; Autres aides de l'Anah hors Habiter Mieux : Autonomie, travaux lourds, petites LHI, PB MD, SDC sans primes HM... Aides des CT
	Plafond / droit de tirage	Principe d'un plafonnement en montant d'aide par logement 20 000 € de subvention / 5 ans glissants à compter de la date d'engagement
	Délai de forclusion	1 an (pour les travaux en maison individuelle ou pour les travaux sur partie privative en logement collectif). Prorogation du délai de 6 mois possible. 3 ans + 2 sur PC.

Éléments susceptibles d'évoluer dans le cadre de la finalisation de la loi de finance 2020

Calendrier de mise en œuvre

Échéance	Aides distribuées par l'ANAH		Crédit d'Impôt résiduel
1 Janvier 2020 Forfaitisation du crédit d'impôt et démarrage de la prime unifiée	Prime unifiée	France métropolitaine et DOM <ul style="list-style-type: none"> Ouverture du service de dépôts des dossiers : Propriétaires occupants (PO) Fin des aides Habiter Mieux Agilité 	<ul style="list-style-type: none"> Forfaitisation du CITE et évolution de la liste des travaux éligibles Exclusion des ménages des déciles de revenus modestes, et des déciles 9 et 10, du bénéfice du CITE Maintien d'un CITE forfaitaire de 300€ pour les bornes de recharge, pour tous les propriétaires occupants
	Habiter Mieux Sérénité bonifié	<ul style="list-style-type: none"> Propriétaires Occupants (revenus modestes) Propriétaires Bailleurs (avec conventionnement loyer maîtrisé) Syndicats de Copropriétaires (copropriétés fragiles ou en difficulté) 	
2 Janvier 2021 Elargissement des aides aux ménages non modestes	Prime unifiée	<ul style="list-style-type: none"> Propriétaires occupants déciles 1 à 8 	<i>[clôture du dispositif CITE résiduel, à l'exception du CITE pour les bornes de recharge]</i>
	Habiter Mieux Sérénité bonifié	<ul style="list-style-type: none"> Identique aux services ouverts en 2020 	

Période d'initialisation du dispositif du point de vue de l'utilisateur



1 De Janvier 2020 à Avril 2020

- Les usagers peuvent déposer leur demande sur la plateforme en ligne.
- Ils reçoivent un récépissé de dépôt les autorisant à démarrer les travaux* et les informant que l'instruction de leur demande ainsi que le versement des aides démarreront en avril.
- Centre d'appel national Anah actuel prolongé sur la période et diffusant une information sur la situation au T1 2020.

2 A partir d'avril 2020

- Instruction des demandes de subventions et de paiements et versements des subventions.
- Ouverture des fonctionnalités mandataires.
- Nouvelle prestation de Relations Usagers centralisée mise en place.

* Mesure dérogatoire temporaire pour janvier 2020

Le parcours usager : Un portail intégré dans l'écosystème de sites dédiés à la rénovation énergétique

Je m'informe sur les dispositifs de rénovation énergétique de
l'habitat privé

 **Facil
Habitat**
Par l'Anah

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

 **FAIRE**
TOUS ÉCO-CONFORTABLES

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Portail nouvelle
prime

- Comprendre les travaux de rénovation énergétique
- Orienter vers le réseau FAIRE
- Présenter les aides financières à la rénovation énergétique
- Trouver un professionnel RGE

SITES PRIVÉS COMMERCIAUX
+ MANDATAIRES POTENTIELS À TERME

Je suis redirigé par les sites
internet commerciaux
vers le site officiel de
la prime unifiée

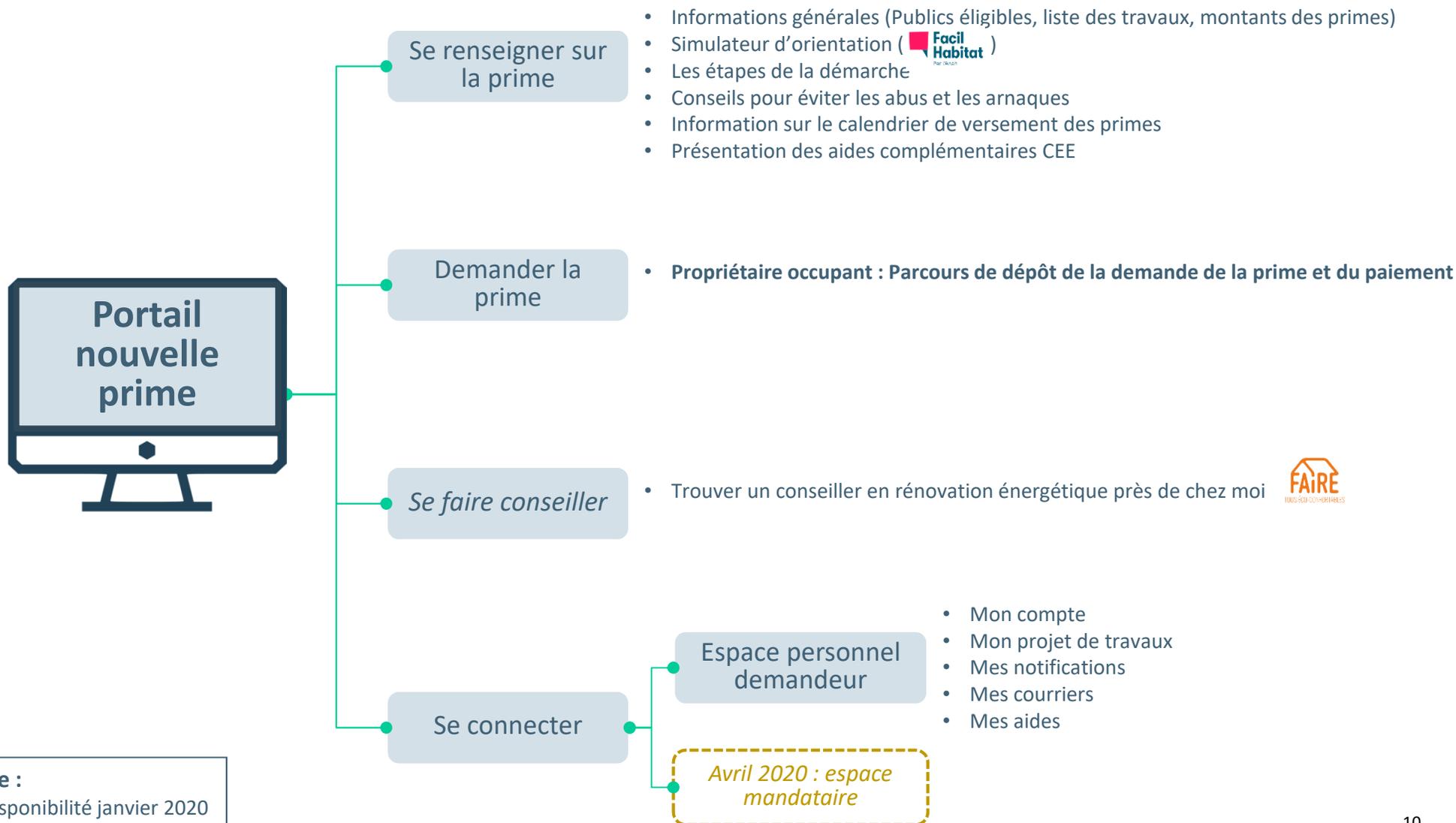


monprojet.anah.gov.fr
Une aide en ligne qui change tout !

PORTAIL DES AIDES ANAH



Le parcours usager : Principales fonctionnalités du portail de la nouvelle prime



Légende :

Bleu : disponibilité janvier 2020

Jaune : disponibilité avril 2020

Vert : disponibilité janvier 2021

Les évolutions du programme Habiter Mieux



- Poursuite du programme en 2020
- Bonification des aides du programme Habiter Mieux à partir du 1^{er} janvier 2020
 - Pour les propriétaires occupants
 - Pour les propriétaires bailleurs
 - Pour les copropriétés
- Modalités précisées au Conseil d'Administration de décembre

Le programme SARE et son articulation avec l'Anah



- Programme CEE de financement de l'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique porté par l'ADEME
- Co-financement avec une enveloppe de 200M€ sur 3 ans
- Foire aux Questions diffusée par la DGEC incluant les articulations avec l'Anah :
 - Complémentarité des dispositifs sur le 1^{er} conseil
 - Accompagnement de la massification des rénovations pour tous les publics
 - Coordination avec les opérations programmées (OPAH/PIG)

Missions financées par le programme

3 types de missions financées par le programme

**Structurer le
parcours
d'accompagnement
des ménages sur le
territoire**

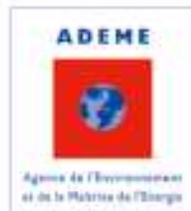
= missions d'information, conseils, accompagnement des ménages, réalisation d'audits énergétiques...

**Créer une dynamique
territoriale autour de
la rénovation**

= mobilisation des professionnels et acteurs concernés et accompagner leur montée en compétence

**Conseil au petit
tertiaire**

= mission de sensibilisation et conseil pour le petit tertiaire



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE /
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES